



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-186

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-09-10-00002 - Délégation de signature donnée par M. GAL
à Madame Elsa BERTON dans le cadre de l'acte vente HOLOPHANE/ EPF
Normandie (2 pages)

Page 3

EPF Normandie

R28-2026-09-10-00002

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Madame Elsa BERTON dans le cadre de l'acte
vente HOLOPHANE/ EPF Normandie

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A Madame Elsa BERTON

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (SNA), le 04 décembre 2024, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 29 février 2024 et délibération de SNA du 26 septembre 2024, suivi de ses avenants successifs signés en date du 31 décembre 2025 et 10 juillet 2026.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « CHANCÉ-VARIN & Associés, notaires », titulaire d'un Office Notarial à LISIEUX (Calvados), 18 place François Mitterrand, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Elsa BERTON, Adjointe du Directeur des Interventions et du Foncier au sein de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de

- **la Société dénommée HOLOPHANE**, Société par actions simplifiée, dont le siège est à LES ANDELYS (27700), 8 rue Eugène Clary, identifiée au SIREN sous le numéro 402 929 129 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVREUX ;
- Un ensemble de bâtiments à usage industriels sis à LES ANDELYS (27700) au 8 rue Eugène Clary et 68 Avenue de la République,
- Une maison d'habitation sise à LES ANDELYS (27700) au 26 rue Saint Jacques

Le tout cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AK	27	RUE EUGENE CLARY	00 ha 04 a 22 ca
AK	49	AV DE LA REPUBLIQUE	00 ha 03 a 40 ca
AL	379	RUE EUGENE CLARY	04 ha 16 a 62 ca
AL	401	RUE EUGENE CLARY	00 ha 04 a 11 ca

Total surface : 04 ha 28 a 35 ca

Moyennant le prix de UN EURO (1,00 EUR) hors taxe, **en valeur libre**, majoré de la taxe sur la valeur ajoutée s'appliquant au montant des obligations environnementales incombant au Vendeur et transférées à l'Acquéreur, lesquelles obligations sont évaluées à la somme de CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR), soit une TVA totale au taux de 20,00% de VINGT MILLE EUROS ET VINGT CENTIMES (20 000,20 EUR)

Par conséquent, la somme totale de VINGT MILLE UN EUROS ET VINGT CENTIMES (20 001,20 EUR) sera réglée à la comptabilité de l'étude susmentionnée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 10/09/2026
Le Directeur Général par Intérim,

Notifiée à Rouen, le 10/09/2026
à Madame Elsa BERTON,
Bon pour accord,

Signé le 10/09/2026
Gilles Gal

Gilles Gal

✓ Certifié par ✱ youtrust

Signé le 10/09/2026
Elsa BERTON

Elsa BERTON

✓ Certifié par ✱ youtrust